

Assemblée Spirituelle Nationale des Bahá'ís de France

Bureau d'information publique

Situation actuelle des bahá'ís en Iran

Tout au long du XXe siècle, les bahá'ís d'Iran ont été persécutés. A la suite du triomphe de la révolution islamique en 1979, ces persécutions ont été systématisées. Plus de 200 bahá'ís ont été exécutés ou tués, des centaines ont été emprisonnés et des dizaines de milliers se sont vus privés de leurs emplois, de leurs pensions, de leurs entreprises et de toutes perspectives d'études.

Toutes les institutions nationales et locales bahá'íes ont été interdites par le gouvernement, et les lieux saints, cimetières et propriétés de la communauté bahá'íe ont été confisqués, vandalisés ou détruits.

La communauté bahá'íe en Iran compte 350 000 membres, ce qui fait d'elle la plus grande minorité religieuse dans le pays. Les bahá'ís y sont opprimés uniquement en raison de l'intolérance religieuse. Les responsables islamiques d'Iran voient depuis longtemps la foi bahá'íe comme une menace pour l'Islam et ont taxé les bahá'ís d'hérétiques. Les principes progressistes de la foi bahá'íe concernant les droits de la femme, la recherche indépendante de la vérité, et l'importance de l'éducation, ont particulièrement irrité les cléricaux musulmans.

En Juin 1983, par exemple, les autorités iraniennes ont arrêté dix femmes et jeunes femmes bahá'íes. Les charges qui pesaient contre elles : avoir animé des classes d'enfants bahá'íes – l'équivalent des classes du dimanche en occident.

Ces femmes ont été soumises à des violences morales et physiques intenses dans le but de les faire abjurer leur foi par la force – les prisonniers bahá'ís sont systématiquement soumis à de tels traitements. Malgré cela, comme la plupart des bahá'ís ayant été arrêtés en Iran elles ont refusé de renier leurs croyances. En conséquence, elles furent donc exécutées.

De telles méthodes pour faire renier leur croyance aux bahá'ís iraniens ont perduré, bien que le gouvernement, sous la pression internationale, se soit récemment abstenu d'avoir recours aux violations des droits de l'homme les plus flagrantes, exécutions et emprisonnements.

Récemment, les autorités cherchèrent encore une fois à forcer les jeunes bahá'ís à s'identifier comme musulmans en imprimant la mention « Islam » sur les formulaires d'examen pour l'entrée à l'université, après avoir leur avoir laissé espérer un possible retour à l'université après 20 ans d'exclusion. Les bahá'ís refusant par principe de mentir quant à leur religion, cette mesure insidieuse revenait de fait à une interdiction, privant ainsi toute une génération d'éducation supérieure (voir à ce sujet notre communiqué de presse du 26 août 2004).

Au début de l'année 2004 le gouvernement autorisa la destruction de deux lieux sacrés pour les bahá'ís. En avril le tombeau de Quddus, un personnage historique important des tous débuts de l'histoire bahá'íe fut rasé malgré les protestations des bahá'ís au niveau local, national et international. En juin 2004 un autre lieu saint fut détruit, la maison de Mírzá Abbas Núrí, le père de Bahá'u'lláh.

La destruction de ce bâtiment est d'autant plus terrible que Mírzá Abbas Núrí était largement connu comme un grand homme d'Etat du 19^{ème} siècle, calligraphe et figure littéraire. Sa maison était considérée comme un précieux modèle d'architecture islamo-iranienne.

Ces épisodes récents démontrent la poursuite de la politique du gouvernement iranien qui cherche à anéantir de manière systématique la communauté bahá'íe en tant qu'entité viable.

Cette politique a été révélée au grand jour en 1993 avec la découverte d'un mémorandum secret visant à définir et à coordonner la stratégie relative à la « question bahá'íe ». Ce document, rédigé par le Conseil culturel révolutionnaire suprême, et signé par le Guide suprême Ali Khamenei, énonce sans ambiguïté que « l'évolution et le développement » de la communauté bahá'íe « doivent être bloqués ».

Ce document contredit ouvertement la parole mainte fois donnée par l'Etat iranien qu'il ne mène aucune campagne de persécution à l'encontre des bahá'ís. A ce jour, le régime ne s'est pas rétracté

et n'a fourni aucune indication permettant de croire qu'il avait modifié sa stratégie ancienne et profondément ancrée visant à l'éradication de la communauté bahá'íe.

En Iran, dans de nombreuses localités, les bahá'ís sont encore victimes d'arrestations arbitraires, de détentions de courte-durée, de harcèlements, d'intimidations et de discriminations. Toute tentative pour obtenir réparation leur est systématiquement refusée, tandis que les autorités poursuivent de confisquer des domiciles bahá'ís, de refuser aux baha'ís leurs droits à la retraite et à l'héritage, de leur interdire l'accès à l'emploi ou d'entraver leurs activités professionnelles. Les autorités interfèrent également dans l'enseignement dispensé aux jeunes bahá'ís dans les demeures privées, et persistent à interdire les institutions sacrées qui, dans la foi bahá'íe, s'acquittent des fonctions réservées au clergé dans d'autres religions et constituent l'élément de base de la vie communautaire bahá'íe.

La pression internationale a considérablement aidé à protéger la communauté bahá'íe d'Iran d'une éradication complète. Depuis 1979, des milliers d'articles de presse faisant état de la situation des bahá'ís d'Iran ont été publiés de part le monde. Des organisations internationales, notamment le parlement européen, mais aussi des parlements nationaux ont condamné ou exprimé leur inquiétude à ce sujet. Plus encore, la Commission des Droits de l'Homme et l'Assemblée Générale de l'ONU ont enjoint le régime iranien de respecter les conventions internationales des droits de l'homme, au moyen de résolutions visant expressément la situation des bahá'ís.

Face à cette pression, l'Etat iranien à la fin des années 1980 a diminué le nombre d'exécution et de bahá'ís emprisonnés.

La plus récente exécution connue d'un bahá'í en Iran date du 21 juillet 1998. il s'agit de M. Rúhulláh Rawhání, homme d'affaires et père de quatre enfants, à Machhad. M. Rawhání a été exécuté sans avoir bénéficié d'un procès préalable, ni de l'assistance d'un avocat. Aucune décision de justice n'a été prononcée.

Cependant, bien que les exécutions de bahá'ís semblent avoir cessé, rien ne démontre que les conditions d'existence de la communauté bahá'íe d'Iran ont changé. Les droits fondamentaux des bahá'ís d'Iran continuent d'être bafoués, notamment leur droit de pratiquer leur religion librement.

L'émancipation de cette communauté paisible et respectueuse des lois demeure ainsi une préoccupation essentielle pour les bahá'ís du monde entier.

(Traduction libre d'un article du Bahá'í World News Service - Mise à jour août 2004)